



N° 0148 MESRS/DC/SGM/DBAU/SIS/SA

Cotonou, le 11 février 2026

COMMUNIQUE

(Large diffusion)

La ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique communique :

Des individus malveillants usurpent l'identité de la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU), de ses services ou de ses agents, via les réseaux sociaux et autres moyens de communication électronique, pour monnayer frauduleusement des prestations liées aux allocations d'études universitaires.

Elle rappelle que :

- aucun intermédiaire, démarcheur ou prestataire privé n'est mandaté pour traiter les dossiers des étudiants ;
- les services d'assistance de la DBAU sont exclusivement gratuits et accessibles via ses canaux officiels et ses agents régulièrement habilités.

Toute usurpation du nom, des logos, des visuels, ou image de la DBAU ou du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), notamment sur Facebook, WhatsApp ou toutes autres plateformes numériques, constitue une infraction pénale, conformément aux dispositions de la loi n°2017-20 du 20 avril 2018 portant Code du Numérique en République du Bénin. Les auteurs s'exposent à des poursuites judiciaires.

La ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique met formellement en garde toute personne qui se livrerait à de telles pratiques

qu'elle s'expose à des poursuites judiciaires, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Elle invite donc les étudiants à :

- faire preuve de vigilance ;
- ne verser aucune somme à des tiers prétendant assister aux services de la DBAU ;
- signaler tout compte ou message suspect.

Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique décline toute responsabilité en cas de préjudice lié à des contacts avec des tiers non autorisés.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique et P.O.



Alda Lidwine GNANSOUNOU GLELE

Secrétaire Générale du Ministère p.i.

MESRS (ATCR)

